



La lettre de L'AFMA

Association française des musées d'agriculture et du
patrimoine rural

Membre de l'A.I.M.A

n° 1
février 2003

Sommaire

Les fonds structurels 2000-2006 de
l'Union européenne : p.2

Information fiscale : p.4

Régionalisation : p.5

Les groupes thématiques de
l'AFMA : p.5

L'outillage agricole : construction
d'un système informatisé
d'identification : p.6

Les colloques et les séminaires à
venir... : p.6

Les formations et les stages à
venir : p.7

Bienvenue à l'afma.asso.fr : p.8

Éditorial

Il y a 20 ans que l'AFMA a été créée par un groupe de passionnés de l'agriculture et de son histoire.

Il s'agissait d'assurer un avenir au Patrimoine agricole et à ses collections tant sur le plan de la conservation que sur le plan de la recherche ou de l'animation. Le C.A de l'AFMA veut faire de la célébration de ces 20 ans une manifestation chaleureuse avec les membres de l'AFMA, ses sympathisants, l'administration, la presse et notre mécène Gamm-Vert.

**Retenez bien les dates du jeudi 3 et vendredi 4
avril 2003**

Le jeudi 3 avril sera consacré à un travail de réflexion de l'AFMA sur elle-même :

Rappel des buts de l'AFMA et de ses activités ainsi que sa relation avec le Musée national des Arts et traditions populaires.

A 17h00 réception des invités et de la presse ; signature de la convention de mécénat avec Gamm-Vert.

La matinée du vendredi 4 avril réunira une table ronde sur les groupes thématiques.

L'après-midi sera consacré, en principe, à une présentation de films et de documents en collaboration avec la cinémathèque du Ministère de l'Agriculture.

Le bureau

Les fonds structurels 2000- 2006

La politique de cohésion de l'Union européenne a pour objectif de corriger les déséquilibres régionaux en agissant sur les facteurs économiques et sociaux qui les engendrent. Au nombre de quatre, les fonds structurels sont au centre de cette politique : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), cité pour mémoire. Chacun de ces fonds a une mission bien particulière :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Créé en 1975, le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour mission de promouvoir la cohésion économique et sociale en corrigeant les déséquilibres régionaux et en participant au développement et à la reconversion des régions. A ce titre, il contribue également à promouvoir un développement durable et à créer des emplois durables.

- Le Fonds social européen (FSE)

Créé en 1958, le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument de la politique sociale communautaire. Ce fonds a pour mission de contribuer à la prévention et à la lutte contre le chômage, de développer les ressources humaines et de favoriser l'insertion professionnelle. Il vise également à promouvoir un niveau d'emploi élevé, l'égalité entre hommes et femmes, le développement durable et la cohésion économique et sociale.

- Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)

Créé en 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) est l'instrument financier de la politique de développement rural considérée comme le 2^{ème} pilier de la politique agricole commune (PAC). Le FEOGA est divisé en deux sections : une section « Garantie » et une section « Orientation ». La section

« Garantie » assure les compensations nécessitées par l'application de la politique agricole commune. La section « Orientation » encourage le développement rural. Seul la FEOGA-Orientation est un fonds structurel.

Les interventions des fonds structurels sont de trois types : ils contribuent à la réalisation **d'objectifs prioritaires**, au financement **d'initiatives communautaires** et enfin, au soutien **d'actions innovatrices et d'assistance technique**.

Les objectifs prioritaires

Pour la période de programmation 2000-2006, la réglementation des fonds structurels concentre les actions structurelles sur trois objectifs prioritaires. Les objectifs 1 et 2 sont des objectifs territorialisés : ils s'appliquent à des zones répondant à des critères définis par la Commission européenne. L'objectif 3 n'est pas territorialisé. Il couvre l'ensemble du territoire européen, en dehors toutefois, des zones concernées par l'objectif 1. Près de 94 % du budget total des fonds structurels est attribué à la réalisation de ces trois objectifs.

La participation des fonds structurels se répartit entre les objectifs prioritaires de la façon suivante :

Objectif 1	FEDER	FSE	FEOGA-O
Objectif 2	FEDER	FSE	
Objectif 3		FSE	

Nota bene : *Le FEOGA-Garantie n'est pas un fonds structurel, mais il contribue à la réalisation de l'objectif 2 en finançant des actions de développement rural dans les régions éligibles à cet objectif.*

✓ Objectif 1 : promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement.

Cet objectif concerne le développement des régions les plus pauvres de l'Union européenne, région dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Sont intégrées à cet ensemble les régions ultrapériphériques ainsi que les zones éligibles à l'objectif 6 sur la période 1994-1999. Pour la période 2000-2006, les

zones françaises éligibles à l'objectif 1 sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion. La commission européenne a prévu par ailleurs un régime d'aide transitoire pour les régions qui étaient éligibles à l'objectif 1 durant l'ancienne programmation 1994-99, mais qui ne le sont plus en 2000. Il s'agit pour la France, de la Corse et des arrondissements de valenciennes, Douai et Avesnes (Nord-Pas-de Calais).

✓ **Objectif 2 : soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle.**

L'objectif 2 regroupe les anciens objectifs 2 et 5b. Les zones en difficulté structurelle concernées par cet objectif sont de quatre types : zones industrielles et de services (10% de la population), zones rurales (5% de la population), zones urbaines (2% de la population) et zones dépendantes de la pêche (1% de la population), soit 18% de la population de la communauté européenne. Un soutien transitoire est prévu pour les zones qui étaient éligibles aux anciens objectifs 2 et 5b mais qui ne figurent pas dans les nouvelles zones couvertes par l'objectif 2.

Pour la France, les zones éligibles couvrent près de 19 millions d'habitants. Il convient de contacter la délégation à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ou le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de votre région pour connaître la liste des communes éligibles par région. Certaines communes de l'Île-de-France sont désormais éligibles à l'objectif 2.

✓ **Objectif 3 : soutenir l'adaptation de la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.**

L'objectif 3 regroupe les anciens 3 et 4. Il peut intervenir sur tout le territoire de l'Union européenne en dehors des régions éligibles à l'objectif 1. Cet objectif rassemble toutes les actions en faveur du développement des ressources humaines. Il tient en compte du Titre sur l'emploi figurant dans le traité d'Amsterdam et de la stratégie européenne pour l'emploi figurant dans le traité d'Amsterdam et de la stratégie européenne pour l'emploi. Il sert de cadre de référence pour l'ensemble des mesures menées en faveur de l'emploi dans les États membres.

Nos actifs entrent dans le domaine de l'objectif 2. Les zones éligibles peuvent être aussi connues en consultant le site <http://www.datar.gouv.fr>

Programmation

La programmation des fonds structurels au titre des différents objectifs donne lieu à l'élaboration de DOCUP (document unique de programmation). Les DOCUP définissent la stratégie de l'État ou de la région, les axes et mesures ainsi que les financements prévus. Les objectifs 1 et 2 font l'objet de DOCUP régionaux élaborés sous l'autorité du préfet de région. Il y a autant de DOCUP régionaux que de régions éligibles. L'objectif 3 fait l'objet d'un DOCUP géré au niveau national. Après adoption par la Commission européenne, les DOCUP sont complétés par le complément de programmation. Ce document décline et précise les mesures prioritaires définies dans les DOCUP, les bénéficiaires et l'allocation financière des diverses mesures prévues.

Pour la programmation 2000-2006, la prise en compte de la culture a été facilitée par une note du Premier ministre et l'on relève dans les DOCUP objectifs 2 certains axes et mesures spécifiques pour le secteur culturel.

Exemple : L'Auvergne

Il existe 5 axes : Modernisation et adaptation des ressources de l'Auvergne ; Ouverture et rayonnement de la région ; Environnement et solidarité des territoires ; Coopération entre les territoires du Massif Central ; Développement rural. Les activités de l'AFMA entrent dans le domaine défini par l'axe 2, mesure 2.4.3. Il est donc possible de demander une aide auprès de la DATAR.

Sous-mesure n°2.4.3 : Equipements à vocation culturelle et patrimoniale.

Cette sous-mesure est entièrement destinée à financer des projets culturels.

Types d'actions envisagées :

1 – Équipement culturel

- Equipements culturels s'inscrivant dans une logique intercommunale et portant un projet culturel avec des installations techniques appropriées : lieux scéniques, lieux de diffusion culturelle, musées, lieux de création, maisons d'artistes, bibliothèques, studios de répétitions, lieux

ouverts aux pratiques des amateurs, espaces culture multimédia.

2 - Patrimoine : restauration, valorisation

- Restauration des monuments et sites majeurs et leurs abords présentant un caractère touristique, action de mise en réseau, restauration des objets d'art et des collections et valorisation des collections patrimoniales (information des collections, plans de communication) ;
- Restauration du petit patrimoine non protégé public ou mis à disposition du public (fontaines, lavoirs, croix, fours banaux...) - elle ne sera prise en compte qu'à travers des plans d'ensemble sur des territoires pertinents ;
- Inventaires du patrimoine (sous réserve d'être exercés selon les méthodes éprouvées avec un objectif de valorisation).

3 - Études

- Etudes de préfiguration à la réalisation d'équipements, études diagnostics portées par des collectivités dans le cadre intercommunal et avec un objectif d'aménagement du territoire.

4 - Manifestations culturelles

- Dépenses liées au niveau international.
- Soutien aux équipements nécessaires à ces manifestations par une contribution à leur positionnement au niveau international (accueil œuvres ou d'artistes internationaux, résidences d'artistes), permettant ainsi de confronter la création de la région au niveau international. Ces actions pourront concerner les domaines suivants : théâtre, musique, danse, littérature, ainsi que les manifestations d'envergure dans le domaine des arts plastiques

5- Conventions de développement culturel

- Actions dans le cadre de conventions de développement culturel visant à conforter l'aménagement culturel du territoire, notamment la professionnalisation du secteur.

Plan de financement pour l'ensemble de la sous-mesure

Coût total	49.4 M.euros
FEDER	12.3 M.euros
Dépenses publique nationale	36.1 M.euros
Dépenses privée	1.0 M.euros

Sources : Relais culture Europe

Pour toutes informations, contactez M. Bernard Fretault - AFMA - 6, avenue du Mahatma Gandhi - 75116 Paris

Information fiscale

Nous avons obtenu confirmation auprès des services compétents des impôts, en partant d'un texte du « GUIDE DES IMPOTS pour 2001 », des informations suivantes :

« Nouveauté : La réduction d'impôt égale à 50% des frais que vous avez engagés à juste titre, si vous êtes bénévole, dans un organisme d'intérêt général ou d'utilité publique.

Les frais doivent être justifiés et sont retenus dans la limite de 6% du revenu imposable de votre foyer. Ils sont cumulables dans la limite des 6% avec les dons déclarés par ailleurs »

Voici les précisions obtenues. C'est tout à fait exact et ne présente pas de difficulté dans la mesure où les règles sont respectées. Le déclarant ne doit pas se faire rembourser même partiellement par l'association. Les frais doivent être accompagnés d'un justificatif uniquement à destination de l'objet. On peut prendre en compte : Les voyages (joindre billets) ; Le téléphone (suivant relevé) ; Les repas ; Les kilomètres qui sont retenus aux taux inférieurs de 0.26 euros du Km quel que soit le type de véhicule automobile.

Les intéressés établissent une note de frais qu'ils adressent avec les justificatifs à l'association. Celle-ci délivre un certificat du même modèle que celui des dons et certifie la nécessité de ces frais et qu'elle n'a rien remboursé. L'association conserve les notes et justificatifs et renvoie le document reçu de dons. Ces informations sont valables pour toutes les associations où vous seriez engagés.

Régionalisation

Le bureau et le conseil d'administration en ont débattu à plusieurs reprises et retenu deux principes.

De par leurs structures et leurs moyens, nos adhérents sont généralement plus demandeurs d'une action simple et concrète que d'un nouvel échelon d'organisation auquel s'attache automatiquement un coût.

Il faut donc faire simple et efficace.

Nous entreprendrons donc :

En première tâche, le recensement - souvent de bouche à oreille - des organisations, musées, collections sur le département ou même la région, suivie de l'établissement d'une liste diffusée auprès des établissements recensés et des pouvoirs publics pour manifester notre force.

Puis deux réalisations seront à mener :

- Une réunion annuelle tournante de musées ruraux qui doit permettre de se connaître et d'échanger autour d'une même passion
- Un appui éventuel en relation avec les pouvoirs public peut être mis en place.

Nous commençons une expérience sur tous les départements où un membre de l'AFMA se manifestera pour servir de lien et se fera connaître au secrétariat de l'AFMA.

Dans deux ans nous en tirerons les conclusions et donnerons une forme définitive à cette forme d'animation.

Le bureau

Les groupes thématiques

C'est un autre souci du bureau et du C.A de voir se créer et vivre des groupes thématiques. Ceux-ci peuvent être d'une grande utilité tant sur le plan de la recherche que celui de l'information ou de la formation.

Trois sont en cours de construction :

- L'apiculture ; responsable : B. Frétault
- La vigne et le vin ; responsable : C. Royer
- La forêt ; responsable : J.F. Charnier

Déjà les **6 et 7 mai** auront lieu les premières journées d'étude du groupe « forêt ». Cette rencontre se tiendra dans la Sarthe et les

participants seront accueillis à l'abbaye de l'Epo.

Le but de cette réunion est de faire se rencontrer des acteurs œuvrant à la conservation et à la valorisation du patrimoine forestier. Collectionneurs privés, parcs régionaux, musées territoriaux et institutions nationales sont invités à partager leurs expériences afin que naisse et se développe le réseau thématique. Une présentation des activités de chacun, de quelques projets en cours, et la présence d'acteurs scientifiques, permettront un partage d'expériences que nous souhaitons fructueux.

La première journée permettra de faire une synthèse en abordant les thèmes suivants : une approche historique et ethnologique du patrimoine forestier, l'actualité muséographique avec la présentation des grands projets et des enjeux, l'approche patrimoniale de l'ONF et l'actualité de la forêt au niveau européen. Le lendemain une visite de la forêt de Bercé et l'apport de plusieurs témoignages issus d'expériences locales seront présentés par les animateurs ou concepteurs de projets.

G.D, J.F.C

L'outillage agricole : construction d'un système informatisé d'identification

L'École des Hautes Études en Sciences Sociales propose actuellement un séminaire sur les problèmes d'identification de l'outillage agricole, en partenariat avec la Fédération des écomusées et des musées de société, l'École Nationale Supérieure du Paysage, l'Association Française des Musées d'Agriculture.

Ce séminaire de recherche s'inscrit dans le cadre d'un projet de " Méthode d'identification de l'outillage agricole ", dont l'objectif est de concevoir un outil multimédia à l'attention des professionnels de musées non-spécialistes du domaine qui possèdent des outils agricoles, qui doivent les reconnaître, les nommer et les

définir. Ce projet mis en œuvre par la Fédération avec le soutien du Ministère de la Culture/Direction des Musées de France en juillet 2000, comprend 3 phases : phase 1) élaboration des procédures et expérimentation ; phase 2) conception de l'outil final et phase 3) réalisation, production multimédia et mise en ligne. La 1^{ère} phase réalisée avec 10 musées, s'est achevée en 2001. Elle a permis de voir quelles sont les différentes entrées (les parties, les formes, etc.) et les différents cheminements possibles quand le conservateur est face à un objet qu'il doit identifier.

Cinq séances de travail sont prévues entre octobre 2002 et mars 2003. Les trois premières ont donné lieu à une mise au point sur les différentes classifications documentaires, sur des études déjà menées sur l'outillage aratoire gallo-romain et sur diverses familles d'outils agricoles (houes et faucilles). Ont également été examinés, le Document d'Identification (ID-DOC), vaste projet du Musée des Techniques Anciennes (Grimbergen - Belgique) - accessible depuis le site <http://www.mot.be> - et la réflexion menée au Musée National des Arts et Traditions Populaires par Philippe Richard.

Les deux prochaines séances auront lieu le 11 février et le 25 mars.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site <http://laborareetorare.free.fr>

Céline Courtin,
Fédération des écomusées et des musées de société

Précisons que le travail continuera après la dernière séance de ce séminaire de recherche qui s'est déroulé sous l'autorité scientifique de François Sigaut et que l'AFMA y tiendra sa place.

C.R

Les colloques et les séminaires à venir...

Séminaire EHESS intitulé "L'innovation controversée : le débat sur les OGM comme expérimentation collective de nouveaux rapports entre science, marché et démocratie."

- **5 février 2003.** Mobilisations, controverses publiques et nouveaux cadrages des politiques publiques relatives aux OGM.
- **19 février 2003.** Mobilisation et déplacements des cadrages de l'expertise relative aux risques des OGM.
- **5 mars 2003.** Les conceptions du rôle du public dans l'innovation et la gestion à risques.
- **19 mars 2003.** L'impératif délibératif : l'expérimentation de nouveaux dispositifs délibératifs de négociations de l'innovation et des risques.
- **2 avril 2003.** Science et décision sous l'égide du principe de précaution dans l'espace national et international.

Contacts : Cristophe Bonneuil, centre Koyré d'histoire des sciences et techniques
Muséum national d'histoire naturelle,
57, rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05.
Christophe.bonneuil@wanadoo.fr
Sur Internet : penserlessciences.free.fr

La XXXIX Journée de la recherche équine : Paris, le 26 février 2002.

Deux sessions :

- Les compétitions équestres
- Mieux produire et élever.

Ainsi que la présentation, par dix doctorants de leur travail de thèse.

Contacts : Haras nationaux - DD
16, rue Claude-Besnard, 75231 Paris cedex.
Tél. : 01.44.08.18.03 ; fax : 01.44.08.18.00
Chantal.clavel@haras-nationaux.fr

Fourrages, protéines et environnement – De nouveaux équilibres à construire : Paris, le 27 et 28 mars 2003.

- Journées professionnelles d'hiver de l'association française pour la protection fourragère.
- AFPF

Contacts : INRA, 78028 Versailles cedex
Tél. : 01.30.21.99.59 ; fax : 01.30.83.34.58

Ferry@versailles.inra.fr

Journées francophones de conservation de la biodiversité : Villeurbanne, du 22 au 25 avril 2003.

- Programme à découvrir via Internet à jfc.univ-lyon1.fr

Contacts : Pierre Joly, université Claude-Bernard

UMR 5023 Ecologie des hydrosystèmes fluviaux, bât. Darwin C, 69622 Villeurbanne cedex.

Tél. : 04.72.44.80.80

Jfcb@univ_lyon1.fr

La gestion concertée dans les espaces naturels protégés de montagne : Le Pradel, les 22 et 23 mai 2003.

Colloque autour de 4 grandes thématiques :

- Gestion des fréquentations
- Agriculture et pastoralisme
- Construction de stratégies patrimoniales
- Gestion des ressources en eau

Contacts : CERMOSEM

Le Pradel, 07170 Mirabel

Tél. : 04.75.36.30.52 ; fax : 04.75.36.76.84

Alexandre.mignotte@hotmail.com

Les formations et les stages à venir...

Création d'entreprise rurale du tourisme nature.

- Formation destinée à un public de futurs hébergeurs ou créateurs d'activités de tourisme rural (gîtes nature, gîte panda, gîte d'étapes, de groupes, refuges, chambres et tables d'hôtes, activités de

loisir nature...) ayant pour préoccupation forte la valorisation de l'environnement naturel, organisée par le centre AFRAT (association pour la formation des ruraux aux activités de tourisme).

Contacts : AFRAT

Andrevière, 38880 Autrans.

Tél. : 04.76.95.35.08 ; fax : 04.76.95.71.42

afrat@wanadoo.fr

BTS Agricole, option Gestion et Protection de la nature.

- Formation de douze mois : cours théoriques et mission en entreprises ; diplôme délivré par l'école supérieure d'Agriculture d'Angers.

Contacts :

Mastère Judurna

55, rue Rabelais, BP 748, 49007 Angers cedex 01.

Tél. : 02.41.23.55.55 ; fax : 02.41.23.55.00

L'AFMA a le regret d'apprendre le décès, le 16 janvier dernier, de monsieur Michel Ruellan du Crehu, fidèle adhérent de l'AFMA, qui participait régulièrement à nos assemblées et nos voyages. Nous adressons à son épouse et à sa famille l'expression de notre profonde sympathie.

Coordonnées de l'AFMA :

Siège social : Musée des Arts et Traditions populaires
Gwénola Vallée – 6, avenue du Mahatma Gandhi
75116 Paris
Tél. : 01.44.17.60.63 - Fax : 01.44.17.60.60
www.afma.asso.fr

Dans la dernière *Lettre de l'AFMA*, nous vous présentions l'ouvrage *Les Meuliers, meules et pierres meulières dans le Bassin parisien*, éd. Presses du Village, [2002], 277 p. (ISBN : 2-914700-06-7). Il convient de préciser que madame Mouette Barboff et monsieur François Sigaut sont à l'origine de cet ouvrage qui donne de nombreuses indications sur l'industrie meulière de la Ferté sous Jouarre, depuis le XVIII^{ème} siècle, et qu'il est abondamment illustré. Pour vous procurer un exemplaire, vendu 23 euros, vous pouvez contacter madame Barboff : 6, rue Meynadier, 75019 Paris. Nous vous informons également que l'édition de février 2003 de *Pour la science*, publie un compte rendu de l'ouvrage *Moudre et broyer* de Hara Propopiou et René Trévil, deux volumes, 2002.

Bienvenue à L'AFMA.asso.fr...

"L'AFMA a plaisir de vous annoncer la naissance de son site Internet".

Le 27 janvier dernier www.afma.asso.fr a été mis en ligne. Cet heureux événement est le résultat du travail de Lise Rebout, jeune bibliothécaire de l'institut Goethe de Paris, soutenue par le C.A de l'AFMA et tout particulièrement par Cozette Griffin - Kremer.

Cette nouveauté place l'AFMA à l'heure des nouvelles technologies de l'informations et témoigne une fois de plus de sa volonté à valoriser le patrimoine rural en diffusant un maximum d'informations. Activités et buts de l'association, échanges et renseignements sont à découvrir dès à présent en naviguant sur ce site, également accessible par le biais d'Éducagri (www.educagri.fr) et de la Fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.com).

www.afma.asso.fr

La lettre de l'AFMA

Directeur de la publication : Claude ROYER
Attachée de coordination : Gwénola VALLÉE
Ont participé à ce numéro : Jean-François CHARNIER, Germain DALIN, Bernard FRETAULT, Claude ROYER, François Sigaut, Gwénola VALLÉE